



## COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

### PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 09 juin 2023 à 19h00, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 11 membres présents :

**Présents** : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Monique GOUTILLE - Daniel MOUSSERIN - Sylvie BAS - Gabriel POMMIER - Sabine DERVIN - Bernard BESSEY – Franck POLLET

**Excusés ayant donné mandat** : Alain BLETTERIE à Chantal PAIRE - Isabelle MARIDET à Marie-Claude CHAMPROMIS – Laurette COLOMBET à Daniel MOUSSERIN

**Absent excusé** : Éric MICHALLET

**Secrétaire élue pour la durée de la séance** : Marie-Claude CHAMPROMIS

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Alain BLETTERIE	Chantal PAIRE
Isabelle MARIDET	Marie-Claude CHAMPROMIS
Laurette COLOMBET	Daniel MOUSSERIN

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2023**

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 09 mai 2023, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

- Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants dans le cadre des élections sénatoriales de septembre 2023
- SIEL – délibérations
- Renouvellement contrat personnel scolaire
- Questions diverses

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DE SEPTEMBRE 2023**

La population municipale prise en compte pour déterminer le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin de leur élection est celle authentifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit 1 419 habitants. 3 délégués et 3 suppléants sont à élire.

Le bureau électoral est composé :

- Du président, le Maire : Gilbert VARRENNE
- Des deux conseillers municipaux les plus âgés : Bernard BESSEY et Monique GOUTILLE
- Des deux conseillers municipaux les plus jeunes : Sabine DERVIN et Franck POLLET

La secrétaire est Marie-Claude CHAMPROMIS

Une seule liste a été déposée « GILBERT VARRENNE » :

- Gilbert VARRENNE
- Chantal PAIRE
- Alain BLETTERIE
- Marie-Claude CHAMPROMIS
- Pierre Yves LASSAIGNE
- Monique GOUTILLE

Après avoir procédé au scrutin, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	14

La liste « Gilbert VARRENNE » obtient donc le nombre de sièges suivants pour représenter le collège des conseillers municipaux lors des élections sénatoriales :

Liste	Délégués	Suppléants
Gilbert VARRENNE	3	3

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT NE DONNANT PAS LIEU À DEBAT**

Par délibération n° 11/06/2020 N°12 du 11 juin 2020 et n° 08/10/2020 /N°2 du 08 octobre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

Depuis la convocation à la séance du Conseil municipal du 04 avril 2023, M. le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

- DM 2023-7 décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AH31	10 chemin du Vernay	727 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain propre	Renonciation 10/05/2023
------	---------------------	--------------------	-------------------------	----------------------------

Le Conseil municipal prend acte.

## SIEL - DÉLIBÉRATIONS

Objectif : Délibérer en 2023 pour bénéficier de la garantie des taux et des prix en ce qui concerne les travaux confiés au SIEL dans le cadre de l'aménagement du bourg.

### A – Éclairage impasse de la Vinée

Les bornes ne seront pas changées comme prévu initialement (cf. délibération du 13 décembre 2022) mais remplacées par les poteaux situés chemin du Moulin qui seront déplacés à l'impasse de la Vinée.

#### Délibération initiale de décembre 2022

Détail	Montant H.T. travaux	% - P.U.	Participation commune
Remplacement des bornes par mats – Impasse de la Vinée	5 341 €	60.0%	3 204 €
Ajout d'un kit illumination – Façade de la Poste	205 €	60.0%	123 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 546 €</b>		<b>3 327 €</b>

#### Nouvelle délibération

Détail	Montant H.T. travaux	% - P.U.	Participation commune
Déplacement des poteaux du chemin du Moulin à l'impasse de la Vinée	3 327 €	60.0%	2 226.02 €

Adopté à l'unanimité

### B – Aménagement au centre bourg

Détail	Montant H.T. travaux	% - P.U.	Participation commune
Aménagement abord RD 39 et placette du presbytère	36 712.76 €	60.0%	22 027.66 €

Adopté à l'unanimité

### C – Aménagement des abords de la maison de santé

Détail	Montant H.T. travaux	% - P.U.	Participation commune
Aménagement des abords de la maison médicale située rue du Stade	55 665.84 €	60.0%	33 399.50 €

Adopté à l'unanimité

## RENOUVELLEMENT CONTRAT PERSONNEL SCOLAIRE

Le contrat de Mme Valentine PUYET (agent intervenant pour le ménage à l'école, pour la cantine et l'accueil du matin au centre scolaire) arrive à échéance le 31 août 2023. Il est proposé de renouveler son CDD.

Adopté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

### **- Protection des logements de la Cure.**

Les maisons de village en cours de construction se situent à environ 3 mètres du bâtiment de la Cure. Les locataires actuels ont demandé à sécuriser les abords, plusieurs de leurs fenêtres se situant au rez-de-chaussée. La municipalité propose de faire une demande à Alliade habitat pour :

- Mettre un grillage au milieu du passage (soit à 1.50 mètre de part et d'autre) et sur toute sa longueur
- Prévoir un accès handicapé

Cette solution sécurise l'espace et permet un endroit pour étendre le linge des résidents de la Cure.

### **- Panneaux photovoltaïques.**

La société NEONEN a rencontré M. RAQUIN, propriétaire de terrains agricoles sur la commune, pour créer un champ de panneaux photovoltaïques (parc agrisolaire) sur ses parcelles situées le long du chemin COPPERE. Malgré les retombées financières annoncées pour les collectivités (commune, Roannais agglomération, département et Région), les élus sont frileux sur un tel projet et soulignent qu'il doit être très encadré.

### **- Martelanche.**

Le coût des opérations de restauration et de mise en valeur des œuvres de Pierre Martelanche s'élèverait aux alentours de 150 000 euros. L'association a fait appel au cabinet « INSTITUTS ET STRATEGIES », dont l'activité est la recherche de subventions. Une présentation par ce bureau d'études est prévue lors du prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE



La secrétaire de séance,  
Marie-Claude CHAMPROMIS



Publication en ligne le 17 JUL. 2023